

COMMUNIQUÉ

Le milieu environnemental préoccupé par l'éventuelle abolition de RECYC-QUÉBEC

Montréal, le 19 novembre 2010 - Plusieurs groupes environnementaux du Québec se disent préoccupés par la volonté du gouvernement d'abolir la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) et d'intégrer ses activités et programmes au sein du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Ils lui rappellent que le secteur de la gestion des matières résiduelles aura besoin de toutes les ressources disponibles et d'une grande flexibilité avec l'adoption de la nouvelle politique et de son plan d'action prévue d'ici la fin de l'année.

Pour des raisons invoquées de rationalisation et de duplication de mandats et de postes au sein des deux organismes, le gouvernement veut effectivement abolir la Société d'état. « Peut-être qu'une réorganisation de RECYC-QUÉBEC afin d'harmoniser ses objectifs et mandats avec ceux du MDDEP aurait été suffisante », mentionne Jérôme Normand, vice-président du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) et directeur général d'ENvironnement JEUnesse.

Avec un surplus accumulé de plus de 43 millions de dollars et un excédent budgétaire de quelque 500 000 \$ réalisé l'an dernier, RECYC-QUÉBEC n'est pas déficitaire, au contraire. « Où allons-nous réellement réaliser des économies en abolissant une société qui s'autofinance et qui fait des profits? Aussi, avec le transfert des surplus et de tous les revenus de la Société vers le Fonds vert, nous n'avons aucune garantie que cet argent ne sera pas dépensé dans d'autres secteurs que celui de la gestion des matières résiduelles », se questionne Louis Charest, président du FCQGED.

Les groupes environnementaux ne remettent nullement en question les compétences du MDDEP, mais s'interrogent notamment sur la réalisation et la diffusion des programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation dont il aurait la charge, la promotion du système de la consigne ou bien encore sur l'éventuelle complexification de ses communications avec les MRC, l'industrie et les groupes environnementaux. « Une société d'état offre une nécessaire flexibilité et agilité qu'un ministère ne possède peut-être tout simplement pas de par sa nature », conclut Monsieur Charest.

-30-

Pour information : M. Karel Ménard (FCQGED) (514) 396-2686
M. Jérôme Normand, ENvironnement JEUnesse (514) 577-3016

p.j. Liste des vingt-trois (23) signataires de ce communiqué

Signataires:

Ambioterra
Amis de l'environnement de Brandon
AmiEs de la Terre de Québec
AmiEs de la Terre MRC des Sources
Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu (AGED)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)
Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE)
Chantier de l'Économie sociale du Québec
Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco)
Comité environnement de l'Association des retraités de l'enseignement (AREQ) région de Drummondville
Conseil central des syndicats nationaux des Laurentides - CSN
Conservateurs du centre de documentation CPSEG
ENvironnement JEUnesse
Équiterre
EURÊKO !
Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)
Fondation David Suzuki
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED)
Greenpeace
Poids Vert de Rimouski-Neigette
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)
Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)
Uni-Vert région Matane